



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ajustement du tableau des effectifs

DE20180627_34

Conseil municipal du 27 juin 2018

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 02 JUIL. 2018
Affichée le 2 juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 13 juin 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Jean-Philippe POUSSET, M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. François ELIE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- M. Joël GUITTON à Mme Stéphanie GARCIA
- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- M. Arnaud JUIN à M. Murat OZDEMIR
- M. Patrick LEMAIRE à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Murat OZDEMIR

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

R E S S O U R C E S

Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines
id : 2286

Conseil municipal
27 juin 2018

34

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Afin de mettre en œuvre la réorganisation du pôle attractivité et développement territorial, il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants pour permettre d'engager les procédures de recrutement :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Attractivité et développement territorial – Direction des projets urbains	Directeur(rice) des projets urbains	Cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs	Création	+1
	Instructeur(rice) ADS	Agent de maîtrise principal	Fermeture	-1
	Conseiller(e) en insertion professionnelle	Cadre d'emplois des rédacteurs	Fermeture	-1
	Assistant(e) administratif(ve)	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Création	+2
	Responsable service	Technicien principal 1ère classe	Fermeture	-1
	Chargé(e) de l'accompagnement des porteurs de projets	Cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs	Création	+1
	Responsable prospective urbaine et réglementation	Cadre d'emplois des attaché(e)s	Fermeture	-1
	Responsable service réglementation	Cadre d'emplois des attachés	Création	+ 1
	Préventionniste sécurité ERP	Technicien principal 1ère classe	Fermeture	-1
	Responsable sécurité ERP	Cadre d'emplois des ingénieurs	Création	+ 1
	Chargé(e) d'accueil	Adjoint administratif principal 2ème classe	Fermeture	-1
	Chargé(e) de l'accueil et renseignements pétitionnaires	Cadre d'emplois des rédacteurs	Création	+ 1
Attractivité et développement territorial	Chargé(e) de la promotion du territoire à 21 h hebdo	Cadre d'emplois des attachés	Fermeture	-1 à compter du 1/9/2018
	Chargé(e) du marketing coeur de ville à temps complet	Cadre d'emplois des attachés	Création	+ 1
TOTAL				+1

Afin de procéder à la nomination des fonctionnaires dont les dossiers d'avancement de grade et de promotion interne seront soumis à l'avis de la prochaine commission administrative paritaire, je vous propose de créer, par anticipation, les postes correspondants aux possibilités maximum de nominations, à compter du 1er juillet 2018.

Selon les avis émis par la commission administrative paritaire et les décisions prises par Monsieur le Maire, ces créations seront neutralisées par la suppression des postes des agents promus lors du prochain conseil municipal.

Grade	Nombre de postes
Attaché(e) principal(e)	+2
Puéricultrice hors classe	+1
Puéricultrice classe supérieure	+1
Bibliothécaire principal(e)	+1
Educateur(rice) principal(e) jeunes enfants	+1
Rédacteur(rice) principal(e) 1ère classe	+1
Technicien(ne) principal(e) 2ème classe	+1
Rédacteur(rice) principal(e) 2ème classe	+1
Rédacteur(rice)	+1
Agent(e) de maîtrise principal(e)	+9
Agent(e) de maîtrise	+2
Adjoint(e) technique principal(e) 1ère classe	+37
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 1ère classe	+16
Auxiliaire de puériculture principal(e) 1ère classe	+14
ATSEM principal(e) 1ère classe	+3
Opérateur(rice) principal(e) des activités physiques et sportives	+1
Adjoint(e) technique principal(e) 2ème classe	+32
Adjoint(e) administratif(ve) principal(e) 2ème classe	+8
Adjoint(e) du patrimoine principal(e) 2ème classe	+1
Adjoint(e) d'animation principal(e) 2ème classe	+1
TOTAL	+134

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement aux remplacements des agents partis, il est proposé de transformer les postes existants et de les ouvrir aux cadres d'emplois, afin de faciliter les remplacements. Ces transformations permettent d'ores et déjà d'engager les procédures de recrutement :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Vie quotidienne – Direction de la citoyenneté et de la relation aux usagers	Gardien(ne) de cimetière	Agent de maîtrise	Fermeture	-1
		Cadre d'emplois des adjoints techniques	Création	+ 1
Cabinet du Maire – Direction de la police municipale	Gardien(ne) de police municipale	Brigadier chef principal	Fermeture	-1 à cpter du 1/9/2018
		Cadre d'emplois des agents de police municipale	Création	+ 1
Vie quotidienne – Direction des bâtiments logistique	Responsable service	Technicien	Fermeture	-1
Attractivité et développement territorial	Animateur(rice) multimédia	Cadre d'emplois des assistants de conservation	Création	+ 1

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Vie quotidienne – Direction de l'enfance	Agent(e) de service polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Création	+1
	Chauffeur livreur magasinier	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Fermeture	-1
TOTAL				0

La mise en œuvre des mobilités internes nécessite de procéder aux ajustements suivants :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Observations	Nombre de postes
Attractivité et développement territorial – Direction du développement des arts et de la culture	Médiateur(rice du livre, du jeu et du multi média	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Fermeture	- 1
		Cadre d'emplois des adjoints techniques	Création	+ 1
Vie quotidienne – Direction de la citoyenneté et de la relation aux usagers	Responsable état civil et EPM	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Fermeture	- 1
		Rédacteur principal 1ère classe	Création	+ 1
TOTAL				0

Afin d'assurer la prochaine rentrée scolaire 2018, il vous est proposé les créations de postes suivantes qui vont permettre de lancer les procédures de recrutement :

Pôle/Direction	Grade	Observations	Nombre de postes
Vie quotidienne – Direction de l'enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Création	+ 6
Vie quotidienne – Direction de l'enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (20 heures hebdomadaires)	Création	+ 19
TOTAL			+25

Par délibération n° 20180522-41, le conseil municipal réuni le 22 mai 2018 a acté la création d'un emploi de directeur des services techniques ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. La scission du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux intervenue le 1^{er} mars 2016 a engendré la création de deux nouveaux cadres d'emplois : celui des ingénieurs territoriaux d'une part, et celui des ingénieurs en chef territoriaux d'autre part. Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il vous est proposé d'ouvrir également l'emploi de directeur des services techniques au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Pôle/Direction	Grade	Observations	Nombre de postes
Vie quotidienne	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Fermeture	-1
Vie quotidienne	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux	Création	+ 1
TOTAL			0

Le comité technique, à l'occasion de sa séance du 6 juin 2018 a rendu un avis favorable sur les ajustements du tableau des effectifs envisagés par la présente délibération.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

De procéder aux suppressions et aux créations de postes ci-dessus qui ont été soumises à l'avis du comité technique ;

D'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait aux profils de postes proposés après déclaration de vacance de poste, le recrutement de contractuels sur un grade :

- d'ingénieur principal (grille indiciaire allant de l'indice brut 603 à l'indice brut 979) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de directeur des projets urbains),
- d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 434 à l'indice brut 810 possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de chargé du marketing territorial au pôle attractivité et développement territorial),
- d'attaché territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 434 à l'indice brut 810 possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de responsable du service réglementation à la direction des projets urbains),

D'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/1/84 modifiée, dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un contractuel sur le grade de rédacteur territorial (grille indiciaire allant de l'indice brut 366 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience professionnelle équivalente pour occuper les fonctions de chargé de l'accompagnement des porteurs de projets à la direction des projets urbains,

D'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale la création d'un emploi non permanent à temps complet d'attaché territorial, pour faire face à un besoin temporaire d'une durée de 8 mois à la direction des projets urbains. Le(a) candidat(e) retenu(e) exercera des missions de suivi d'études SNPE et sera rémunéré(e) sur la base du 1er échelon du grade d'attaché territorial.

D'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale la création d'un emploi non permanent à temps non complet (21 heures hebdomadaires) de rédacteur territorial, pour faire face à un besoin temporaire d'une durée d'un an à la direction de la citoyenneté et de la relation aux usagers. Le(a) candidat(e) retenu(e) exercera des missions de gestionnaire d'agence postale et sera rémunéré(e) sur la base du 1er échelon du grade de rédacteur territorial.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires et inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération sont inscrits au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

5 abstention(s) : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ,

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

27 juin 2018

Pour extrait conforme,

~~Par Monsieur le Maire,~~
Par Monsieur

l'Adjoint délégué

Vie sportive, Equipements sportifs



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.